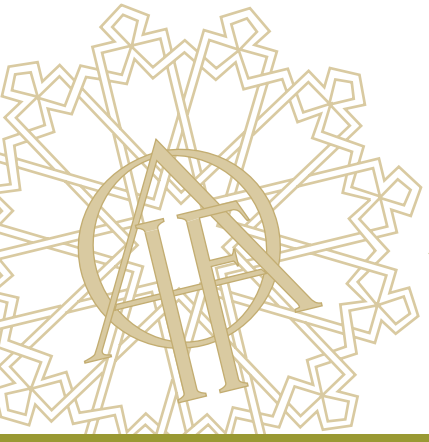
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 12 (1974), p. 263-269

Thierry Bianquis

L’acte de succession de Kāfūr d’après Maqrīzī.

Conditions d’utilisation

L’utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l’éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l’éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d’Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l’Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d’Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d’archéologie orientale - Le Caire

L'ACTE DE SUCCESSION DE KĀFŪR D'APRÈS MAQRĪZĪ

Thierry BIANQUIS

Maqrīzī a introduit dans son dictionnaire des hommes illustres de l'Egypte, une notice sur le dernier prince ikhchidide Abū'l-Fawāris, Aḥmad ibn ʿAlī b. Muḥammad b. Tuǧǧ al-Iḫšīdī. Dans ce texte que nous n'avions pu utiliser dans notre article sur la prise du pouvoir par les Fatimides [1], Maqrīzī ne nous éclaire absolument pas sur ce jeune prince mais fait un récit très détaillé des jours qui ont suivi la mort de Kāfūr. Il rapporte notamment le texte de la lettre par laquelle les principaux chefs militaires et civils témoignèrent de leur accord sur la solution apportée au problème de la succession de l'*ustāḏ*. Cette lettre est censée être rédigée du vivant de Kāfūr et c'est pourquoi la mort de celui-ci fut dissimulée jusqu'à la proclamation officielle du jeune prince. Cet acte prouve combien le vizir et les chefs militaires ne concevaient l'Etat que comme un distributeur de prébendes dont il fallait conserver le contrôle et le bénéfice à tout prix.

Mais l'accord réalisé ne dura guère et très rapidement des désordres opposèrent kafourides et ikhchidides. A propos de ces combats et de l'attitude des divers partis face à l'invasion fatimide imminente, ce texte de Maqrīzī ne nous apprend rien de nouveau mais nous avons préféré en publier une traduction complète car il précise la date de certaines réunions et il donne un récit de synthèse facile à utiliser.

[1] Pour cet article, paru dans les *Annales Islamologiques*, XI, 1972, pp. 49 à 108, nous ne disposions que d'un microfilm défectueux et incomplet du manuscrit du *Muqaffā*, de Pertev Pacha. Ayant reçu, grâce à l'amabilité de l'Institut des Manuscrits de la Ligue Arabe, une reproduction excellente, nous avons pu reprendre l'étude de ce texte. Nous remercions ici M. Rachad Abd al-Muttalib et tous les membres de cet institut pour les facilités de travail qu'ils nous ont accordées. Depuis la parution de cet article, la notice sur Ğawhar qui avait été un des éléments de base de notre travail a été publiée par le Docteur Suhayl Zakkar dans un ouvrage intitulé *Madḫal tārīḫ al-ḥurūb al-ṣalībiyya*, Beyrouth, 1973.

AnIsl 12 (1974), p. 263-269 Thierry Bianquis
L'acte de succession de Kāfūr d'après Maqrīzī.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Traduction de la notice d'Abū'l-Fawāris Aḥmad ibn ʿAlī, extraite du *Muqaffā* de Maqrīzī, (manuscrit Pertev Pacha 496, 115 r° à 116 r°).

Aḥmad ibn ʿAlī b. Muḥammad b. Tuġğ b. Ǧuff b. Yaltakīn b. Qūrān b. Qūrdī b. Ḫāqān, l'émir Abū'l-Fawāris fils de l'émir Abū'l-Ḥasan fils de l'émir Abū Bakr l'Ikhchide fils de l'émir Abū Muḥammad al-Farġānī [1].

Il y eut un consensus pour lui confier le pouvoir après la mort de l'*ustāḏ* Kāfūr, le mardi, dix jours restants du mois de ǧumādā I de l'année 357. Il avait alors onze ans et sept jours. Ce furent le vizir Abū'l-Faḍl Ǧaʿfar ibn al-Faḍl b. al-Furāt, le chérif Abū Ǧaʿfar Musallam [2] al-Ḥusaynī, ainsi que Niḥrir, Bišāra et les principaux ghulams de Kāfūr qui donnèrent l'ordre de le faire proclamer prince. Ils s'engagèrent solidairement à le reconnaître pour tel et à reconnaître al-Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh ibn Tuġğ comme son vicaire (en Syrie). L'administration des finances revenait à Abu'l-Faḍl ibn al-Furāt et celle de l'armée à Šamūl al-Iḫšīdī. Ils rédigèrent une lettre dont le texte, après la *bismalla,* est le suivant :

« (pacte) qu'ont conclu les membres de cette junte [3], prêtant sur ce texte un serment « renforcé, ils s'engagent à soutenir une action unique, à parler un langage commun, « à harmoniser leurs cœurs en une intention louable, dans l'affection (réciproque), « avec l'aide de la puissance de Dieu [4]; intention d'agir dans l'amour de Dieu, dans son « obéissance et dans celle du Prophète : ordonner le bien, interdire le mal, faire régner « le droit, mettre un terme aux coutumes injustes, répandre la justice, rétablir la situation « dans les deux villes saintes et aux places-frontières — que Dieu les conserve — et mener « la guerre légale [5].

[1] C'est ainsi que sont orthographiés les noms des ancêtres de l'Ikhchide dans ce manuscrit qui n'est pas de la main de Maqrīzī. Nous pouvons lire dans Ibn Ḫallikān, *Wafayāt al-aʿyān,* édition Iḥsān ʿAbbās, V, 59, que l'Ikhchide se nommait Abū Bakr Muḥammad ibn Abī Muḥammad Tuġğ b. Ǧuff b. Yaltakīn b. Fūrān b. Fūrī b. Ḫaqqān al-Farġānī.

[2] Musallam et non Muslim comme nous l'avions transcrit jusqu'ici. Nous devons cette correction à notre ami Yusuf Ragheb; voir Ḏahabī, *al-Muštabah,* 589, où il est cité comme un des maîtres de ʿAbd al-Ġanī ibn Saʿīd.

[3] Nous nous sommes permis de traduire le mot arabe الجماعة par junte, le mot français groupe, paraissant très vague. Il est évident que cette traduction n'a de valeur que dans ce contexte particulier.

[4] Les eulogies traditionnelles après la mention du nom de Dieu et après celle du Prophète ont été supprimées dans la traduction pour ne pas alourdir davantage le texte français.

[5] On peut rapprocher les termes de cette lettre écrite au mois de ǧumādā I de l'année 357 (avril 968) de ceux qu'employa Ǧawhar dans la lettre d'*amān* qu'il envoya au peuple d'Egypte au mois de šaʿbān 358 (juin-juillet 969). Les préoccupations générales sont les mêmes, mais comme la lettre n'est pas destinée à être publiée, il n'est pas question ici des salaires des gens de mosquée et de l'entretien des édifices religieux.

AnIsl 12 (1974), p. 263-269 Thierry Bianquis
L'acte de succession de Kāfūr d'après Maqrīzī.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

« (Ils s'engagent également) à se conduire en frères, chacun d'entre eux s'efforçant « de porter secours à son compagnon, à assurer la protection de sa personne, de ses biens, « de ses gens, de ses enfants et de tout ce qui le concerne afin qu'il n'ait à supporter « nul tort en tout cela. Ils viendront en aide aux opprimés contre les oppresseurs. Leur « obéissance à Kāfūr demeure ce qu'elle n'a jamais cessé d'être et si la mort, qui est le lot « de tous ceux que Dieu a placés sur la terre pour l'adorer et de toutes les créatures, si la « mort vient à le frapper, le droit à l'émirat appartiendra au descendant de l'Ikhchide « et ne pourra sortir de cette famille. Ce descendant c'est l'émir Abū'l-Fawāris Aḥmad « fils de ʿAlī, l'Ikhchide, serviteur du Prince des Croyants.

« Les membres de la junte conservent les fonctions qu'ils occupent sans changement « ni diminution en celles-ci et sans que cessent les perceptions d'impôts (y afférentes) [1].

« Abū'l-Ḥasan Šamūl al-Iḫšīdī [2] continue à occuper son poste à la tête de l'adminis- « tration de l'armée, des ghulams ikhchidides, des hommes de la cavalerie et de l'infan- « terie, des ghulams kafourides, (accordant à chacun) selon son rang.

« Est chargé d'administrer les finances un homme qui a l'agrément des membres de « la junte, cet homme c'est Abū'l-Faḍl Ğaʿfar ibn al-Faḍl, qu'il ne lui soit fait aucune « opposition en ce domaine.

« Tous les membres de la junte, Ikhchidides et Kafourides, ont prêté serment sur cet « acte et se déclarent solidairement engagés par lui.

« Ils prennent Dieu comme témoin de cet acte et, en fait de témoin, Dieu suffit [3] ».

Une fois cet acte rédigé, ils prêtèrent serment sur le texte, chacun témoignant pour sa propre personne. Ils rendirent publique la mort de Kāfūr et témoignèrent de leur affliction. Son corps reposait dans une maison [4]. Le vizir Abū'l-Faḍl écrivit pour son propre compte

[1] L'ambiguïté de la lettre, censée être rédigée du vivant de Kāfūr apparaît ici. Il n'y aurait aucune raison, Kāfūr vivant, pour modifier brutalement la répartition des charges et des bénéfices fiscaux (ici le mot, أعمال) dans l'Etat. Il s'agit d'un marché, tous ceux qui occupent une place importante dans l'appareil de l'Etat, civils ou militaires, sont prêts à accepter la nouvelle situation à condition d'être assurés de conserver les avantages acquis; la négociation qui se déroulera avec Ğawhar, l'année suivante, se fera sur le même thème.

[2] Dans le texte : الإخشيد.

[3] Ce genre d'acte, nous en avons un bon exemple avec la lettre d'*amān* de Ğawhar, devait pour avoir valeur légale, être juré, contresigné et plus tard consigné par des témoins instrumentaires tenant leur autorité d'un cadi. Mais ici les conjurés se contentent d'un acte sous seing-privé pour éviter de donner de la publicité à leur accord. Par un subterfuge, ils témoignent, eux-mêmes, sur eux-mêmes et prennent Dieu à témoin. Un jurisconsulte aurait refusé de donner sa caution à cette lettre puisqu'elle était antidatée.

[4] A propos du mystère qui a entouré la mort de Kāfūr, voir Th. Bianquis, « Les

AnIsl 12 (1974), p. 263-269 Thierry Bianquis
L'acte de succession de Kāfūr d'après Maqrīzī.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

un acte qu'il soumit à la junte de la même façon que celui-ci, afin d'assurer sa position [1].

La nouvelle de la mort de Kāfūr se répandit pendant le restant de la journée. Chaque général ou chef de parti, demeurant sur ses gardes, se tenait à l'abri. Tout le monde reconnut l'acte d'installation (du jeune prince) sauf un groupe qui refusa, alléguant que l'*Ustāḏ* avait donné l'ordre, avant sa mort, qu'on ne lui proclamât d'autre successeur que Šamūl. Mais Šamūl dit qu'il ne voulait pas de cette succession, dès lors, ils se soumirent.

Le lendemain, les ghulams et la troupe sortirent pour la garde [2]. Ils dévastèrent le jardin
115 r°/ de Kāfūr et volèrent / ses montures. Ils réclamaient de l'argent à l'occasion de l'installa-
115 v° tion du nouveau prince. Le chérif Abū Ǧaʿfar Musallam se rendit auprès d'eux et les ayant calmés par des promesses, il les fit revenir à de meilleures dispositions. Les gens croyaient que des désordres éclateraient après la mort de Kāfūr, en fait tout fut calme et paisible.

Le vendredi, ʿAbd al-Samīʿ ibn ʿUmar al-ʿAbbāsī prononça la *ḫuṭba* [3] et fit l'appel en faveur d'Abū'l-Fawāris. Son frère ʿAbd al-ʿAzīz ibn ʿUmar prononça la *ḫuṭba* à la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭūlūn. Mais les soldats l'empêchèrent de faire l'appel en faveur du prince. Il ne fit aucun appel et, étant descendu de la chaire, il conduisit la prière du *ǧumʿa*.

Le premier jour du mois de ǧumādā II, les entrepôts de Kāfūr furent pillés et ce qu'il laissait en héritage fut vendu dans la rue des Lampes [4].

Le vizir Abū'l-Faḍl, à l'heure même où l'on procédait à l'investiture d'Abū'l-Fawāris, avait écrit à ʿAbd Allāh ibn ʿUbayd Allāh frère du chérif Musallam, lui demandant

derniers gouverneurs ikhchidides de Damas » *BEO* XXIII, 1970, p. 168, n. 1, et Ibn Ḫallikān, *éd. cit.*, IV, pp. 99 à 105. On aurait pu croire qu'al-Farġānī, qui participa sans doute à la réunion après la mort de Kāfūr, rapporta dans son histoire le texte de l'acte de succession. Mais Ibn Ḫallikān qui le cite parmi ses sources n'aurait pas manqué de copier ou de résumer ce texte. Ibn Ḫallikān cite également le cadi al-Quḍāʿī parmi ses sources. Il ne reste guère que deux sources possibles pour Maqrīzī, al-Musabbiḥī, mais il ne semble pas que Maqrīzī disposât de son œuvre pour cette période, et Ibn Zūlāq, qui joua un rôle important lors de l'arrivée de Ǧawhar l'année suivante et qui peut avoir été intéressé par ce texte, en tant que juriste; c'est donc, probablement, à ce dernier que nous devons la conservation de ce document.

[1] Lors des négociations avec Ǧawhar, la lettre collective d'*amān* fut également complétée par des lettres individuelles.

[2] La garde, نظر; peut-être, faudrait-il lire, منظر, nom d'un lieu situé au nord de la ville toulounide.

[3] Il s'agit de la *ḫuṭba*, prononcée à ʿAmr; sur cette famille, voir, *La prise du pouvoir...*, p. 65.

[4] La rue des lampes, le souq le mieux achalandé de Foustat se trouvait au nord de la mosquée de ʿAmr; voir, par exemple, A. Miquel, « L'Egypte, vue par un géographe arabe », *Annales Islamologiques*, XI, 1972, p. 118.

AnIsl 12 (1974), p. 263-269 Thierry Bianquis
L'acte de succession de Kāfūr d'après Maqrīzī.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de se joindre à al-Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh b. Tuǧǧ, à Ramleh, pour y procéder à la déclaration d'investiture. Lorsque la lettre arriva, la situation entre eux-deux avait abouti à la guerre. Un groupe de Turcs qui se trouvaient en Egypte prirent la fuite, puis ils revinrent.

Le vizir Ibn al-Furāt fit arrêter un certain nombre de secrétaires ainsi que d'autres personnes et il les emprisonna. Il fit investir par les soldats son fils, Aḥmad ibn Ǧaʿfar, comme prince d'Egypte, de Syrie et des deux villes saintes, arguant du fait que celui-ci était le fils d'une fille de l'Ikhchide. Le vizir entra en querelle avec Šamūl et, à la fin du mois de šaʿbān, les soldats s'agitèrent. Niḥrīr Šūayzān et Fanak, l'eunuque noir, se livraient des combats qui firent de nombreux morts. Nombreux furent aussi les souqs qui furent pillés pendant la nuit et les lieux qui furent incendiés. Fanak partit à Ramleh où il se rangea au côté d'al-Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh [1].

On apprit (à Miṣr) qu'al-Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh et ʿAbd Allāh ibn ʿUbayd Allāh Aḫū Musallam al-Ḥusaynī se faisaient la guerre; les Banū ʿUqayl avec Ṯimāl [2] et les Bédouins se trouvaient à Ramleh au côté de ʿAbd Allāh qui faisait faire l'appel en sa faveur et qui avait pris le nom d'al-Mahdī [3]. Tibr al-Iḫšīdī sortit d'Egypte pour Ramleh et établit un contrat de mariage entre al-Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh et la fille de l'oncle paternel de celui-ci, l'Ikhchide. Dans toutes les chaires de mosquée, on fit l'appel en faveur d'al-Ḥasan à la suite de celui en faveur d'Aḥmad ibn ʿAlī al-Iḫšīd.

Au mois de šawwāl, le trouble de la population et les désordres s'accrurent. Ibn al-Furāt se cacha. Yaʿqūb ibn Killis se réfugia en Afrique du Nord où il rejoignit al-Muʿizz; il fut suivi par ʿUbayd Allāh ibn al-Ḥusayn ibn Tāhir al-Ḥusaynī. Puis les Ikhchidides se réunirent avec les Kafourides chez le chérif Abū Ǧaʿfar Musallam ibn ʿUbayd Allāh pour tenir conseil sur la situation où ils se trouvaient alors que le pays était privé d'administrateur depuis qu'Ibn al-Furāt se cachait et que la discorde et les désordres régnaient parmi la population. Ils se séparèrent [4]. Puis Abū Ǧaʿfar Musallam réunit les généraux et les notables dans sa maison, le vendredi 6 ḏū'l-qaʿda et fit surgir à leurs yeux le vizir Ibn al-Furāt, les engageant à lui accorder leur pardon; il rédigea un acte en ce sens. Le vizir sortit, ordonna et interdit.

Les finances publiques étaient taries, les bonnes intentions s'étaient altérées, un groupe avait pris la fuite à Ramleh où ses membres desservaient Ibn al-Furāt auprès d'al-Ḥasan

[1] Sur cet épisode et sur l'activité en Syrie de Fanak et de ses compagnons, voir *Les derniers gouverneurs*, p. 174.

[2] Dans le texte : ... وان بنى عقيل واثمالا والعرب بالرملة ...

[3] A propos des activités du chérif Aḫū Musallam, voir des informations nouvelles dans Paul E. Walker, « A byzantine victory over the Fatimids », *Byzantion*, XLII, 1972, p. 436.

[4] Ce fut, sans doute, au cours de cette réunion que Badr refusa de prendre la place qu'avait occupée Kāfūr, voir *La prise du pouvoir...*, p. 65.

AnIsl 12 (1974), p. 263-269 Thierry Bianquis
L'acte de succession de Kāfūr d'après Maqrīzī.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

ibn ʿUbayd Allāḥ. Nombreux étaient ceux qui avaient écrit à al-Muʿizz; parmi eux, Ibn al-Furāt et Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh. Avec cela, les bruits alarmants se multipliaient quant à la marche des Carmates contre la Syrie. ʿAbd Allāh, le frère du chérif Musallam, à Ramleh, craignant al-Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh, s'était révolté contre lui avec Ṯimāl. Personne ne partit pour le pèlerinage par la voie terrestre. La nouvelle arriva de l'entrée de Fanak, l'eunuque, à Damas où il avait arrêté Fātik al-Iḫšīdī, émir de cette ville. On apprit aussi l'arrivée du Carmate devant Ramleh. Al-Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh, qui s'enfuyait devant eux, parvint à Miṣr, le deux muḥarram de l'année 358. Il arrêta la vizir Ibn al-Furāt et siégea dans le palais princier[1] jusqu'au moment où il quitta l'Egypte pour gagner la Syrie en compagnie d'un certain nombre de généraux, le trois rabīʿ II.

Au mois de gumādā II, on confirma les nouvelles de la marche sur l'Egypte de l'armée d'al-Muʿizz li-Dīn-Illāh, commandée par Ǧawhar puis la chose fut démentie pour la seconde fois. On en revint à (la décision d') envoyer des messagers pour négocier une paix. Le chérif Abū Ǧaʿfar Musallam, ainsi qu'Abū Ismāʿīl Ibrāhīm al-Rassī, accompagnés du cadi al-Tāhir et d'un certain nombre de personnes partirent le dix-huit raǧab et ren-
115 v°/ contrèrent / le général Ǧawhar. Ils établirent un accord dont Ǧawhar rédigea un texte
116 r° pour eux. Ils le quittèrent et furent de retour à Miṣr, le premier šaʿbān.

Les Ikhchidides et les Kafourides refusaient la paix qu'ils avaient demandée; réunis chez Ibn al-Furāt, ils écoutèrent la lecture de la lettre d'*amān*, rédigée par Ǧawhar et ils la refusèrent. Ils dirent qu'entre Ǧawhar et eux, seule l'épée (trancherait). Ils mirent à leur tête Niḥrīr Šūʿayzān et le saluèrent du titre d'émir[2]. Ils se levèrent tous pour l'accompagner jusqu'à sa demeure. Quant à Abū'l-Fawāris, personne ne songeait à lui. Al-Ḥasan ibn ʿUbayd Allāh à Ramleh ne se préoccupait guère de ce qui leur arrivait. Les gens se préparèrent à la guerre et, le dix šaʿbān, ils se rendirent au combat. Ils s'installèrent dans l'île (de Roda) en face de Miṣr. On avait fortifié les deux ponts[3].

Ǧawhar s'installa à Guizeh; quand il vit leurs préparatifs, il revint à Muniat al-Šalaqān[4] et il traversa en direction de Miṣr par ce côté. Niḥrīr al-Arġalī, Yumn al-Ṭawīl et Mubaššar al-Iḫšīdī s'y rendirent à la tête de troupes nombreuses et combattirent Ǧaʿfar ibn Falāḥ. Nombreux furent les morts parmi eux; les survivants se retirèrent la nuit du dimanche mi-šaʿbān. Ceux qui se trouvaient dans l'île de Roda se sauvèrent dans leurs maisons puis ils rejoignirent la Syrie.

(1) Dār al-Imāra, à côté de la mosquée d'Ibn Ṭūlūn.

(2) Dans le texte : وسلموا عليه بالارة .

(3) Les deux ponts de bateau qui joignaient, pour l'un l'île à Foustat et pour l'autre, l'île à Guizeh.

(4) A proximité du barrage qui a été construit au début du Delta, à quelques kilomètres en aval du Caire : *Survey*, carte 91, Ramzī, *al-Qāmūs al-ǧuġrāfī*, II, 1, p. 56, ʿAlī Mubarak, XI, 96-98, XII, 134-137.

AnIsl 12 (1974), p. 263-269 Thierry Bianquis
L'acte de succession de Kāfūr d'après Maqrīzī.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Quand le matin (du lundi) se leva, la population se trouvait dans une situation des plus périlleuses. On se rassembla dans la maison d'Abū Ǧaʿfar Musallam à qui on demanda de rédiger une lettre à Ǧawhar. Il lui écrivit, implorant l'*amān*. Ǧawhar accorda l'*amān* à la population. Le mardi, seize, lendemain de ce jour, Ǧawhar traversa pour gagner Miṣr. L'état ikhchidide disparut d'Egypte, l'appel en faveur des Abbassides fut interrompu. La durée du principat d'Abū'l-Fawāris fut de (*le manuscrit laisse, en cet endroit, un blanc d'une demi-ligne*).

AnIsl 12 (1974), p. 263-269 Thierry Bianquis
L'acte de succession de Kāfūr d'après Maqrīzī.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net